

FINDEV CANADA – RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION

African Infrastructure Investment Fund 4 (AIIF4)

Le présent document donne un aperçu d'une transaction FinDev Canada, y compris un résumé des répercussions prévues sur le développement et de l'évaluation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) effectuée, des risques recensés et des mesures d'atténuation connexes à mettre en œuvre.



Description de la transaction

African Infrastructure Investment Fund 4 (« AIIF4 » ou « le Fonds ») est un fonds de placement à capital fixe dont la taille cible est de 500 millions de dollars américains. Il est géré par *African Infrastructure Investment Managers Proprietary Limited* (« AIIM » ou « le gestionnaire »). Il s'agit de l'une des sociétés africaines de placements privés bien établies, ayant une feuille de route de plus de 20 ans.

Détails de la transaction

CONTREPARTIE	African Infrastructure Investment Fund 4 (« AIIF4 » ou « le Fonds »)
DOMICILE	Afrique du Sud
PAYS D'EXPLOITATION	Plusieurs pays d'Afrique
DURÉE DU FONDS	13 ans
SECTEUR	Infrastructure durable
CATÉGORIE E&S	FI-1
PRODUIT DE FINANCEMENT	Capitaux propres
MONTANT DE LA TRANSACTION DE FINDEV CANADA	26 millions \$ US
DATE DE DIVULGATION DE LA TRANSACTION	31 mars 2023
DATE DE SIGNATURE DE LA TRANSACTION	19 mai 2023
DATE DE PUBLICATION DU RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION	17 août 2023
ADMISSIBILITÉ AU DÉFI 2X	Oui, selon les critères indirects (intermédiaires financiers) et directs (emploi)

Résumé des répercussions attendues sur le développement

La proposition de valeur d'impact sur le développement d'AIIF4 vise à stimuler le développement économique et social en fournissant une infrastructure durable pour une fiabilité, une connectivité et une numérisation plus élevées dans les marchés africains. Les investissements du Fonds permettront de soutenir l'emploi et d'améliorer l'accès des ménages et des entreprises aux services numériques, d'électricité, de transport et de logistique. En comblant les lacunes critiques au chapitre de l'infrastructure, les investissements de l'AIIF4 peuvent également contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises et à faciliter le commerce national et régional. Environ un tiers des sociétés faisant l'objet d'un investissement bénéficient d'une couverture panafricaine qui favorise davantage l'intégration régionale sur le continent.

Dans le cadre de cette transaction, AIIM s'engage à ce que 30 % des sociétés de portefeuille d'AIIF4 respectent ou s'engagent à respecter au moins un des critères directs du Défi 2X. Il s'efforcera également de catalyser le financement vers des investissements qui sont conformes à l'Accord de Paris et à ceux qui sont qualifiés de transactions de financement climatique, telles que définies dans le cadre des banques multilatérales de développement (BMD) et l'*International Development Finance Club* (IDFC).





DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ

- **Développement de l'infrastructure durable:** L'AIF4 affectera des capitaux à risque à long terme indispensables pour combler les lacunes critiques en matière de financement des infrastructures en Afrique et répondre à la demande croissante de services liés à l'infrastructure par les entreprises et les ménages. AIF4 vise à soutenir quelque 12 possibilités, y compris les plateformes d'énergie renouvelable sur le réseau et hors réseau, les routes et les sociétés logistiques, ainsi que les investissements dans les infrastructures numériques. Trois des cinq sociétés de portefeuille existantes du Fonds soutiennent des projets panafricains ou régionaux qui couvrent les pays les moins avancés où le déficit de financement des infrastructures est plus important.
- **Amélioration de la fiabilité énergétique, de la connectivité et de la numérisation:** Les sociétés d'investissement AIF4 devraient contribuer à (i) améliorer la fiabilité énergétique, en particulier pour les entreprises, (ii) stimuler la mobilité urbaine et rurale, (iii) améliorer l'accès des entreprises aux marchés régionaux et mondiaux grâce à une capacité de stockage à froid améliorée, à l'entreposage et aux services d'expédition, ainsi qu'à (iv) promouvoir une économie numérique et libérer des possibilités de contrats de service en ligne.
- **Soutien aux emplois:** Environ 2300 emplois directs pourraient être financés par la construction, l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure déployée.



RENFORCEMENT DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DES FEMMES

- **Intégration d'une optique de genre dans les infrastructures:** Le gestionnaire s'est engagé à intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à l'intérieur et au niveau du portefeuille de l'AIF4. Cela est fait par l'intégration d'une optique de genre intentionnelle dans les pratiques d'emploi du gestionnaire et par l'harmonisation du portefeuille d'AIF4 avec les critères du Défi 2X, une norme pour l'investissement dans l'optique de l'égalité des genres. La réussite de l'intégration de l'optique de genre par l'AIF4 pourrait avoir des effets de démonstration dans l'espace d'investissement dans les infrastructures en Afrique.



ACTION CLIMATIQUE

- **Bâtir une infrastructure résiliente aux changements climatiques:** L'Afrique est l'une des régions les plus vulnérables aux changements climatiques et où le déficit de financement climatique demeure considérable. AIF4 s'engage à déployer (i) 75 % des capitaux investis dans des projets d'infrastructure durable, conformément à l'Accord de Paris, et (ii) 20 % dans les transactions de financement climatique (comme définies dans le cadre des Principes communs des BMD et de l'IDFC pour le suivi du financement de l'atténuation des changements climatiques de l'adaptation à ceux-ci).
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre:** AIF4 a récemment adopté sa politique sur les changements climatiques (2022) qui exclut les investissements dans des actifs carburants fossiles lourds. Le gestionnaire met en œuvre des stratégies de réduction et de compensation du carbone au niveau du portefeuille en augmentant les plateformes d'énergie renouvelable, en soutenant les solutions de gestion du carburant dans la chaîne de valeur logistique, en améliorant la performance environnementale des centres de données et en remplaçant les générateurs de diesel par l'énergie solaire photovoltaïque aux sites des tours de télécommunication.
- **Accroître l'adaptation aux changements climatiques:** L'évaluation, l'atténuation et l'adaptation des risques liés aux changements climatiques sont intégrées aux processus d'investissement du Fonds. Le gestionnaire doit commander des évaluations propres à chaque site et incorporer des éléments d'adaptation dans la conception du projet, lorsque des risques physiques importants liés aux changements climatiques ont été cernés.

Résumé de l'évaluation environnementale et sociale et des mesures d'atténuation des risques connexes

Cet examen a été réalisé conformément à la Politique environnementale et sociale de FinDev Canada. FinDev Canada considère que la transaction relève de la catégorie FI-1, compte tenu de la nature et de la taille de la filière d'AIF4, qui comprend des secteurs à risque moyen élevé qui devraient être exposés à d'importants effets environnementaux ou sociaux négatifs, qui sont divers, irréversibles ou sans précédent.

L'analyse comparative de la capacité de gestion environnementale et sociale («E&S») de l'AIF4 a été effectuée en fonction des normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale («NP SFI») 1 et 2. Les activités de diligence raisonnable comprenaient l'examen de la documentation d'E&S, et des entrevues avec des représentants ESG d'AiIM. L'examen des documents environnementaux et sociaux incluait le Système de gestion environnementale et sociale («SGES») d'AiIM, les politiques sur la gestion ESG et le climat, les politiques en matière de ressources humaines et les rapports de diligence raisonnable sur la gestion E&S pour les projets antérieurs. L'équipe Investissement de FinDev Canada a entrepris une visite sur place en décembre 2022, et l'équipe de gestion des risques E&S a tenu des réunions virtuelles.

Les risques E&S associés à cette transaction reposent sur les projets individuels qu'AIF4 peut soutenir avec les fonds reçus de FinDev Canada. Les principaux risques associés aux investissements d'AIF4 seront propres aux projets et aux secteurs et comprennent les risques généralement associés aux travaux d'infrastructure, tels que (i) le travail et les conditions de travail, (ii) la santé et la sécurité au travail («SST»), (iii) la gestion des déchets, (iv) la biodiversité et l'acquisition de terrains, (v) le bruit et les vibrations, et (vii) les transports, entre autres. Les autres risques comprennent (viii) la violence et le harcèlement basés sur le genre («VHBG») et (ix) les risques émergents liés à la chaîne d'approvisionnement solaire qui sont associés aux grands projets de construction (routes) et d'énergie renouvelable, respectivement.

Pour gérer les risques E&S, AiIM a mis en œuvre un SGES adapté aux besoins d'AIF4, qui régit l'intégration des sujets ESG dans le cycle d'investissement complet — du début à la fin. Le Fonds suit une politique ESG cadrant avec la NP SFI, les Principes de l'Équateur, le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques («GIFCC»), les lignes directrices de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et les règlements ESG applicables dans les pays où il investit. Le Fonds tient également une liste d'exclusion des activités qu'il est interdit de financer. Le SGES est examiné chaque année par les experts en gestion E&S du gestionnaire et les mises à jour sont éclairées par les enseignements tirés de l'ensemble du portefeuille.

Dans le cadre de l'AIF4, AiIM a mis en place un sous-comité ESG composé de représentants de FinDev Canada et de pairs professionnels en ESG d'institutions de financement du développement (IFD) et d'associés commanditaires (AC) institutionnels, qui agira à titre de groupe de rétroaction pour appuyer AiIM sur les questions ESG pertinentes au portefeuille d'AIF4, y compris en ce qui concerne la diligence raisonnable en matière d'ESG pour les investissements de catégorie A (financement de projet).

Les normes de performance suivantes de la SFI ont été appliquées dans l'évaluation de FinDev Canada, en plus des exigences du pays hôte et de la note d'interprétation de la SFI sur les intermédiaires financiers :

- Norme de performance 1 de la SFI : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux;
- Norme de performance 2 de la SFI : Travail et conditions de travail.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'engagement de l'AiIM en matière de durabilité et d'ESG, visitez le site <https://aiimafrica.com/sustainability/> (en anglais).